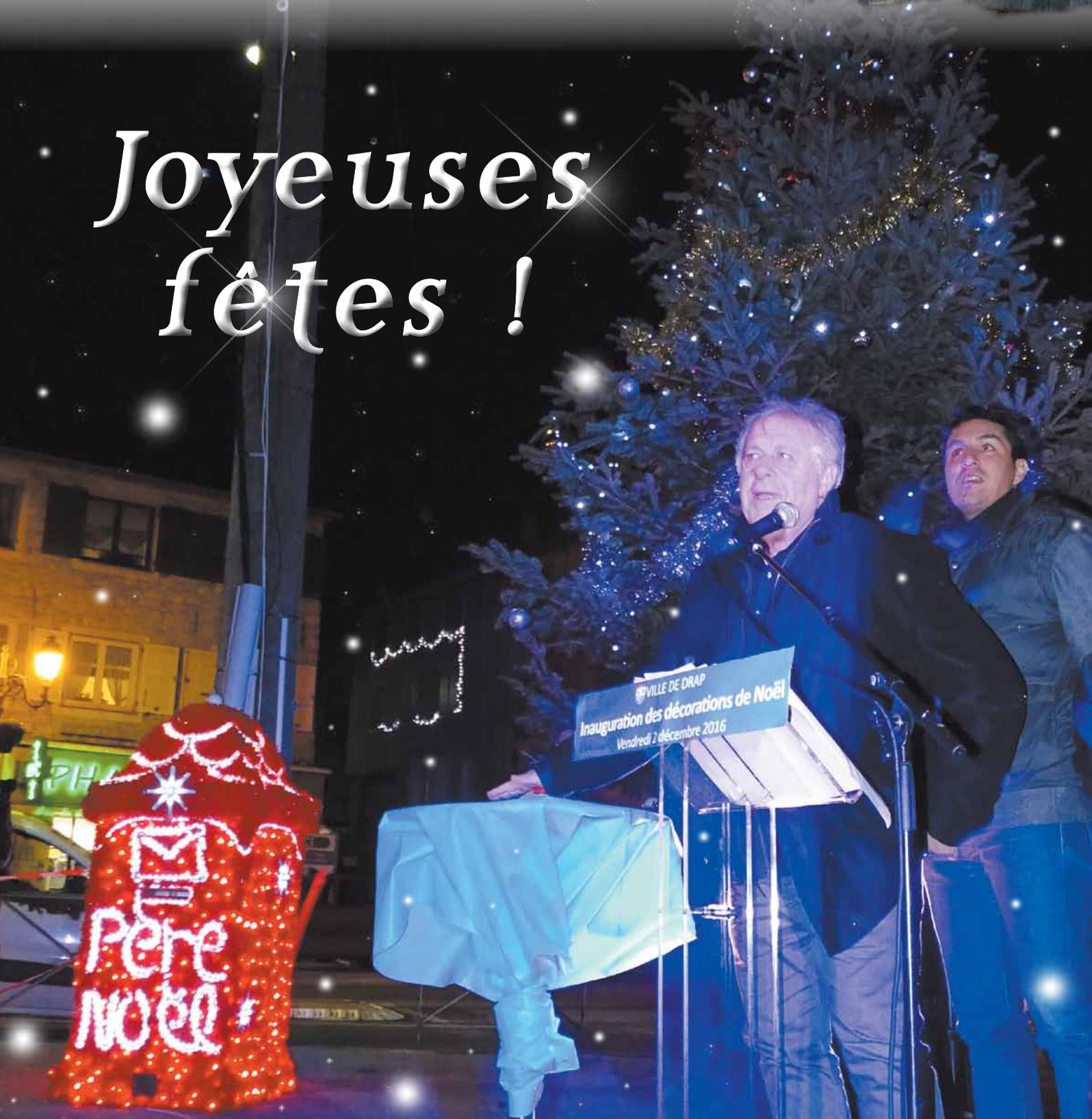


Le Journal De DRAP



Décembre 2016 - JDD Special fêtes

Joyeuses fêtes !





Jean-François LUPI, Docteur ès Physique

Jean-François LUPI a fait du chemin depuis qu'il a quitté les bancs de l'école élémentaire de DRAP. Le 18 novembre dernier, il a en effet obtenu le titre de «Docteur ès Physique» avec les félicitations du jury. Le thème de sa thèse : «Le photo-noircissement dans les fibres optiques dopées au thulium pompées à 1.07 µm». Ses travaux auront une utilité dans les domaines industriel et médical, notamment dans le traitement du glaucome. Jean-François espère trouver un emploi dans la recherche. Félicitations et bonne chance pour la suite !



Les élèves de l'élémentaire village rois de la Place Pierre CAUVIN !



De loin, le 1^{er} décembre, avec les dessins des enfants de l'école élémentaire du village accrochés à des fils tendus entre les arbres, on pouvait croire au retour des lavandières du Paillon. Mais c'est en fait sur le principe de la «Grande lessive» imaginée par Joëlle GONTHIER, que les élèves ont donné à voir leurs réalisations plastiques sur le thème de l'automne.... À la sortie de l'école, ils étaient fiers de présenter leur travail à leurs parents et proches...



Installation officielle du Conseil citoyen

Le 29 novembre, Franck VINESSE, Sous-Préfet chargé de la politique de la ville a installé officiellement le Conseil citoyen de DRAP à La Condamine. Instance de la société civile indépendante des pouvoirs publics, c'est un dispositif mis en place sur demande de l'État dans les quartiers intégrés dans la politique de la ville pour stimuler et appuyer les initiatives des habitants. À DRAP, il a été mis en place fin 2015 et depuis près d'un an, ses 23 membres travaillent activement.



L'édito du Maire



Chères Drapoises, chers Drapoï, Mon équipe et moi-même sommes habités par l'esprit de Noël. Être habité par l'esprit de Noël c'est réunir nos anciens autour de moments festifs, c'est leur rendre visite dans les maisons de retraite. Être habité par l'esprit de Noël, c'est faire briller les yeux de nos enfants qui reçoivent chocolats et cadeaux. C'est créer une atmosphère de joie et de paix dans le village.

Certains l'ont oublié. Ils répandent le mensonge. Ils font de la désinformation sur la situation de la commune. Ils salissent nos actions au lieu de nous opposer des solutions constructives.

Je vous ai déjà parlé de la lettre adressée par les services de l'État. Parce que je tiens à la vérité, au respect et à la transparence, je vous la donne à lire dans ce nouveau numéro du JDD. Dans cette lettre, il y a la réponse à vos interrogations sur les dépenses publiques et sur le patrimoine immobilier de la commune. Je ne suis pas un homme de longs discours mais un homme de dialogue, c'est pourquoi je n'en dirai pas plus pour le moment.

Pendant 30 ans, nous avons écouté parler pendant des heures avec éloquence. Ces discours étaient beaux. Mais ces discours ont conduit à la perte de la commune. On nous accuse de liquider son patrimoine immobilier, mais que dire de l'ancienne municipalité qui a vendu un terrain communal de 1 500 m² sur la colline Sainte-Catherine pour 5 000 € (soit 3 € le m²) ? Nous, nous le valorisons. La vente de 3 500 m² à La Formiga pour 2 millions d'euros (soit 571 € le m²) va financer notre nouvelle école. Celle d'un terrain de 6000 m² sur l'Ubac pour 724 618 € (soit 120 € le m²) a payé la moitié des dettes de DRAP. L'esprit de Noël ne s'envolera pas de la commune, soyez-en sûrs. Nous le retenons. Joyeuses fêtes et bonne lecture !

Robert NARDELLI

Sommaire

La Municipalité félicitée par les services de l'État
«Du côté de chez nous»
p. 5

Les aînés et les enfants choyés
«Joyeuses fêtes»
p. 8-10

Drap s'est mobilisé pour le Téléthon !
«Le coin des associations»
p. 12

Le nouvel éclairage public installé
«Infos Mairie»
p. 13

Les Drapoï commémorent...



Le 5 décembre, lors de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, c'est Gracienne DODAIN, Adjointe au Maire, qui a lu le message de Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants. En présence des élus, de la Gendarmerie, des membres des associations patriotiques, Loelia et Robert NARDELLI, Maire de DRAP ont déposé la gerbe du Conseil municipal.



Lettre de Robert NARDELLI, Maire de DRAP, aux Drapois

«Lors de notre campagne électorale de 2014, après avoir analysé les budgets qui nous étaient présentés et qui se sont depuis révélés dépourvus de sincérité, nous avons évoqué la non augmentation des impôts locaux.

Or, vous le savez, nous avons été contraints de réévaluer de façon conséquente les taux de la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Après avoir intégré un plan de maîtrise des dépenses rigoureux, il nous manquait encore près de 500 000 € pour équilibrer le budget 2016 car nous ne pouvions ni ne voulions prendre le risque d'une mise sous tutelle de l'État.

Cette décision était malheureusement inévitable. Elle est la conséquence des errements dans la gestion du passé.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter le contexte budgétaire très compliqué notamment dès novembre 2014 en Conseil municipal ou encore lors de la présentation de ce budget 2016 en ce début d'année.

Tous ces éléments ont largement été retranscrits dans la presse locale ou dans notre JDD. Je vais une dernière fois vous en faire l'état sous forme d'une liste à la Prévert qui est loin d'être exhaustive...

- *1.2 millions d'euros de factures régularisées sur les exercices 2013 et antérieurs
- *Des mensualités de prêts impayées pour 54 000 € en décembre 2013
- *Des prêts souscrits pour faire face aux dépenses de fonctionnement
- *Plus de 368 000 € de créances dues à la collectivité et impayées sur les exercices 2012 et antérieurs
- *Des mandatements d'office pour plus de 200 000 €, c'est-à-dire des fournisseurs qui ne sont pas payés et qui sollicitent l'intervention de l'état pour un prélèvement à la source
- *Des chèques retrouvés au coffre et donc non encaissés (datant parfois de plus de 10 ans) qui ont privé la commune des recettes correspondantes
- *Des litiges judiciaires qui pesaient lourdement comme une menace de sanction financière
- *Des subventions inscrites en recette dans les budgets et jamais obtenues... et pour cause car parfois non demandées

Il nous a fallu plus de deux ans pour régulariser l'intégralité de ces anomalies. C'est désormais chose faite depuis juin.

En juillet, nous avons été convoqués par les services de l'État pour une nouvelle fois expliquer notre stratégie de redressement économique.

La lettre que je choisis aujourd'hui de publier avec l'accord des signataires, dresse le bilan de cet entretien et je vous invite à en découvrir le détail ci-contre. Elle permet à chacun à la fois de prendre conscience de la situation dont nous avons héritée et aussi de la reconnaissance du travail accompli par notre équipe. Elle est enfin encourageante pour l'avenir de DRAP.

Le désendettement de la commune est en marche puisque à la fin 2016, nous aurons réduit la dette de près de 650 000 € en 3 exercices comptables sous notre gouvernance. Elle s'élève aujourd'hui à environ 3.6 millions d'euros contre 4.2 millions d'euros fin 2013 (soit plus d'un an de budget de fonctionnement annuel).

J'espère que ce nouvel éclairage vous permettra de mieux comprendre la hausse inévitable de vos impôts locaux. Je vous remercie pour votre compréhension et votre soutien.»

Robert NARDELLI,
Maire de DRAP



Préfecture des Alpes-Maritimes

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau des Collectivités locales
Centre administratif départemental
des Alpes-Maritimes
05285 Nice CEDEX 3

Direction départementale des Finances
Publiques des Alpes-Maritimes

Division Secteur public local
15 bis, rue Delille
06073 Nice CEDEX 1

Nice, le 19 AOÛT 2016

Monsieur le Maire,

L'examen conjoint des comptes 2013-2015 de votre commune par les services de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) et de la Préfecture des Alpes-Maritimes résulte de l'inscription de votre collectivité dans le réseau national d'alerte sur les finances locales qui est destiné à cibler de façon préventive les difficultés financières des collectivités locales.

Vous avez donc été convié à un entretien qui s'est déroulé le 6 juillet 2016 en présence du Directeur adjoint du pôle Gestion publique de la DDFIP, de votre comptable public responsable du Centre des Finances publiques de Contos et de la Sous-Préfète Nice Montagne.

Après une présentation des principaux éléments de diagnostic relatifs à la situation financière de votre commune, les points suivants ont été notamment abordés :

- les économies sur le fonctionnement et la politique de management des personnels ;
- la recherche de produits nouveaux ;
- la politique d'investissement ;
- la fiscalité directe locale.

En liminaire, le retour de la commune dans le réseau national d'alerte s'inscrit dans un contexte financier qui demeure difficile avec une CAF brute négative, des charges de fonctionnement en augmentation, un endettement important ainsi qu'une trésorerie négative.

D'une manière générale, vous avez exprimé votre volonté de réajuster de manière active des produits supplémentaires, notamment par la vente d'actifs immobiliers que vous considérez comme non stratégiques, par une politique active de recouvrement forcé des impayés en liaison étroite avec votre comptable public qui dispose d'une autorisation, et la construction de nouveaux logements, générateurs, à terme de rentrées fiscales supplémentaires lorsqu'ils auront été livrés, en principe en 2017.

Vous souhaitez poursuivre la maîtrise de vos dépenses de fonctionnement à la fois par des mesures symboliques mais efficaces (diminution des indemnités des élus), par une diminution des heures supplémentaires, une modularité des primes en fonction du taux de présence effective et une plus grande rigueur dans le contrôle des subventions.

Les recrutements de personnels que vous avez opérés s'inscrivent dans une logique de redynamisation des services apportée aux citoyens en terme de lutte contre les incivilités (garde champêtre), d'amélioration de la communication (chargée de communication) et de déploiement d'accueils professionnalisés. Il est noté que les autres recrutements l'ont été sous la forme d'emplois aidés.

S'agissant de la Caisse des Écoles, vous avez rapatrié ses opérations comptables et financières dans le BP de la commune pour des raisons de lisibilité budgétaire.

Par ailleurs, vous envisagez de construire une nouvelle école pour faire face, notamment, à la hausse prévisible du nombre d'habitants (cf. développement sur la livraison à venir de logements). Cet investissement de 4 M€, qui doit être financé à parité par des subventions et par la cession d'un terrain, ne devrait pas peser sur les comptes de la collectivité.

Enfin, vous relevez que, compte tenu de son niveau d'entretien, le réseau d'eau nécessiterait de très importants travaux.

En matière de fiscalité directe locale, la forte augmentation des taux décidée en 2016 (+30%) devrait générer 450.000€ de produits supplémentaires.

Vous envisagez également d'engager une réflexion sur votre politique d'abattement et notamment en matière de TH. Sur ce dernier point la DGFIP réalisera plusieurs simulations de modulation de l'abattement général à la base "AGB" afin de déterminer l'impact de cette mesure au niveau de chaque foyer fiscal concerné.

Enfin, vous souhaitez également réaliser un travail sur les bases d'impositions et notamment les immeubles classés en catégorie 7 et 8, pour des raisons d'équité fiscale.

D'une manière générale, les échanges très constructifs ont permis de mettre en évidence votre volonté de redresser les comptes de votre commune par une politique volontariste, pour laquelle votre comptable public vous apportera toute son aide, malgré une situation difficile, héritée du passé.

Enfin, il est noté que, suite à ces changements de mode de fonctionnement que vous avez initiés, la commune ne fait plus l'objet de décisions de mandatement d'office.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRAP-C 3078

Frédéric MAC KAIN
Monsieur le Maire de Drap
Robert Nardelli
Avenue du Général de Gaulle - BP 37
06 340 Drap

Le Directeur départemental des Finances publiques
Le Directeur Départemental
Gilles GAUTHIER



La municipalité active dans la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité



Gendarmerie, OMJCL, Préfecture, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, élus de la commune ...l'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a réuni tous les acteurs impliqués dans ce domaine à l'échelle communale. Elle a donné lieu à un bilan de l'année 2016 des actions sur le thème de la prévention de la délinquance et l'accès au droit et des actions menées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. Les partenaires ont abordé les projets pour 2017. Ils seront déclinés en groupe de travail. Les jeunes, la vidéo-protection, le diagnostic des violences infligées aux femmes, la sécurisation des lieux publics sont les priorités de la municipalité et des opérateurs de la prévention de la délinquance, dont l'OMJCL est le principal.

la Municipalité de Drap
et
le Conseil Départemental des Alpes Maritimes
présentent
les

JEUDIS CINEMA DE DRAP

2^e et 4^e jeudis de chaque mois

20 h 30
E. Jean-Ferrat

La programmation sera
dévoilée bientôt!



5 € la séance
3 € pour les moins de 12 ans

Renseignements :
04 93 01 45 55



1. Cette année, c'est la société LUME, récemment arrivée sur la commune, qui a mis en place les décorations de Noël dans tout le village.
2. Le 23 novembre, les employés municipaux ont réceptionné et mis en place les sapins de Noël qui égayent la commune.
3. Le 2 décembre, autour d'un vin chaud ou d'un chocolat fumant offerts par la municipalité, les Drapois ont partagé un moment de magie inédit avec le lancement des décorations de Noël. K'Alimentation avait offert pizzas et pissaladières.
4. Trois boîtes aux lettres du Père-Noël ont été installées Place LÉNINE, Place de la Grange et Place CAUVIN. N'oubliez pas de mentionner votre adresse au dos de votre lettre afin qu'il vous réponde...



Distribution de chocolats dans les EHPAD



«Lu Barbalucou» ont animé la remise des colis de Noël !



Repas à l'Espace JEAN-FERRAT



Les Seniors en fête !



École Maternelle des Gras



École élémentaire village

Les enfants couverts de cadeaux !



École Maternelle Pierre CAUVIN



École élémentaire Pierre CAUVIN

Distribution de jouets par Auchan et les élus



Noël à la crèche..





*Chaleureuse
ambiance
au Marché de Noël !*



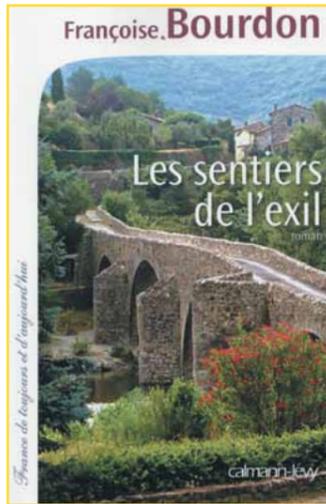
*«Le Père-Noël est une ordure»,
soirée torquante
avec la Compagnie du
Théâtre de l'Eau vive !*



*Et si on allait.. à la médiathèque ?
La médiathèque du village et celle de La Condamine
sont des lieux de culture et d'échanges, entre adultes
ou enfants.*

Les médiathèques de DRAP vous proposent d'emprunter livres, CD, et DVD gratuitement. N'hésitez pas, inscrivez-vous! Il suffit de vous présenter à la médiathèque de votre choix avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Contact
Médiathèque La Condamine
04 93 91 28 77
Médiathèque village
04 93 54 46 38



*Le coup de coeur
du Club de lecture*

*Les sentiers de l'exil,
de Françoise BOURDON
«Il raconte l'histoire des Huguenots
protestants des Cévennes, pourchassés
par Louis XVI. On débute par la vie d'Elie,
contraint de se réfugier en Allemagne.
En passant par la Suisse, il réussira à
retrouver ses enfants et sa descendance
à la suite de nombreux périples...
Riche en renseignements historiques
et émouvant...»*



Cadre magnifique, salle accueillante et équipes bénévoles organisées. Dans ces conditions, la fête de la Sainte Catherine est une réussite. Les animations proposées par la paroisse Bienheureux Amédée IX de Savoie et les gnocchis daube du Comité des fêtes, cuisinés par Franck, ont attiré de nombreux participants ! Angèle FERRANDO et Nicole DELLANGELA sont reparties coiffées du fameux chapeau...

Plus de 1000 € collectés, pour l'AFM - Téléthon, merci à tous !

Avec la municipalité, Drap football a organisé un tournoi de foot à 7 au Stade Jean ANDERLONI. L'association « Les Anciens aiglons » a joué un match de gala contre une sélection drapoise. Robert NARDELLI a rendu hommage à un Drapois disparu, Guy CAUVIN, ancien joueur de l'OGC Nice en présence de son épouse et de son fils. En soirée, une centaine de personnes ont participé au repas dansant du Comité des fêtes.



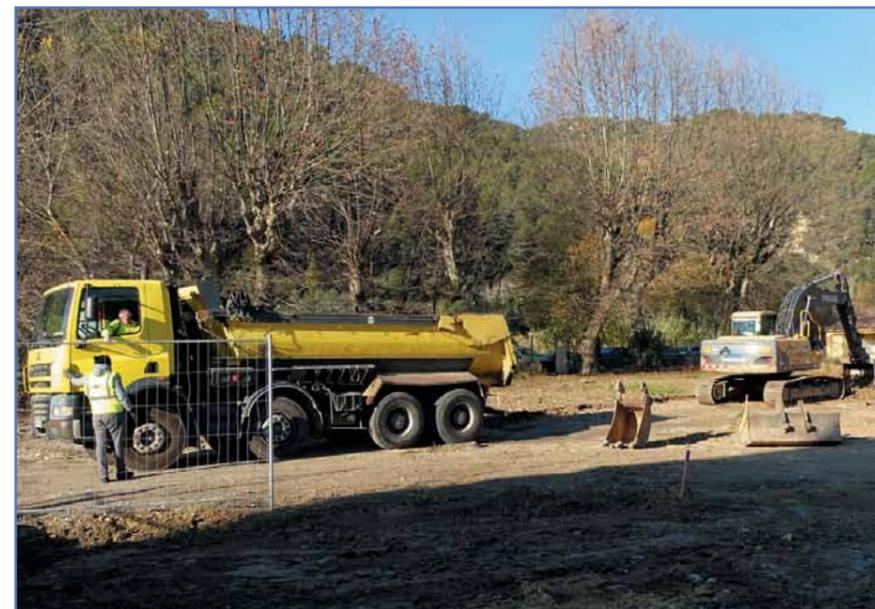
Début des travaux d'installation du nouvel éclairage public



En 2015, l'éclairage public a coûté 54 000 € à la commune. Il représente également un poste de consommation très important, du à la vétusté des installations : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure. Le parc est obsolète. La substitution des vieilles ampoules par des LED dont le coût est certes élevé (250 211.16 € TTC sur 6 ans, soit 41 701 € pour un an) mais le rendement nettement supérieur, s'est imposé à la municipalité. 680 points lumineux de la commune vont être traités, avec la mise en place de trois modèles de lanternes. Le chantier a commencé au début du mois sur les équipements du Boulevard DE GAULLE. Il se poursuivra à La Condamine en début d'année, pour s'achever dans les collines en février...



Travaux de l'école, première visite de chantier



Mémo...

Mairie de DRAP

34-36, Av. JEAN-MOULIN
06340 DRAP
04 97 00 06 30
mairie@ville-drap.fr

Ouvert du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00
Et un samedi sur deux, de
9 h à 12 h.

Mairie annexe de DRAP

28, Av. Virgile Barel,
La Condamine - 06340
DRAP
04.93.91.69.90

Ouvert du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00.
Et un samedi sur deux, de
9 h à 12 h.

Permanences d'élus

Un samedi sur deux, en
alternance au village et à La
Condamine et sur rendez-
vous au **04 97 00 06 30** ou
mairie@ville-drap.fr

Numéros d'Urgences

Astreinte Mairie

06 75 66 92 49

Eau, assainissement

06 15 50 43 60

Voirie Mairie

06 11 61 57 86

Garde Champêtre

06 48 00 42 73

Gendarmerie

04 93 54 95 44

Pharmacie 24h/24

(Contes) 04 93 79 00 04

Pompiers : 18

SAMU : 15

Appel d'urgence : 112

L'essentiel du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 décembre. L'unanimité s'est imposée lors de cette soirée. Toutes les délibérations ont en effet été votées à l'unanimité des 25 votants. Seul l'arrêt du projet de révision allégée du PLU a donné lieu à quatre abstentions.

Dans le contentieux opposant la commune à la copropriété « Les Mimosas », les élus ont décidé de désigner Serge DIGANI, Adjoint au Maire de DRAP délégué aux Travaux et à la Sécurité, pour représenter la commune.

Ils ont autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental pour subventionner le départ d'une classe de CM1 / CM2 du groupe scolaire Pierre CAUVIN en classe de mer du 22 au 26 mai 2017, à hauteur de 11.50 € par jour et par élève.

Sur les recommandations de Monsieur le Maire, qui a rapporté lui-même cette délibération compte tenu des enjeux qu'elle implique, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la CCPP au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE).

Afin que l'Office HLM Côte d'Azur Habitat puisse contracter un prêt d'un montant de 230 037 € pour réhabiliter 30 logements sociaux situés dans la Résidence du Vallon, les élus ont autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord de la garantie d'emprunt. Cette décision s'inscrit dans un projet de réaménagement du quartier par la commune. Le nombre de stationnements va être augmenté et le jardin d'enfants réhabilité.

Les travaux, d'un montant de 12 850 €, seront financés pour moitié par la commune et pour moitié par la réserve parlementaire du Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer Louis NÈGRE, comme approuvé par l'ensemble des élus lors de cette réunion.

Ils ont également autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 25 988 € à la Région pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Avec la participation de l'Etat à hauteur de 121 940 € et du Conseil Départemental à hauteur de 47 176 €, elle ne coûtera rien à la commune.

Les élus ont procédé au retrait de la délibération n°81 de 2016 portant sur la révision générale du PLU. Elle a fait l'objet d'erreurs matérielles, notamment en ce qui concerne la notification aux personnes publiques associées. Conformément à l'ordonnance du 24 septembre 2015 relative à la recodification de la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme, certains articles visés dans cette délibération doivent être modifiés. Les mesures de publicité de celle-ci n'ayant pas été prises, le Conseil municipal s'est accordé sur son retrait.

Ils ont autorisé Monsieur le Maire à valider les demandes de subventions sollicitées par le service de la Culture auprès de la Région concernant les manifestations culturelles à hauteur de 19 % du montant global du budget prévisionnel 2017, c'est-à-dire 10 058.80 €. Elles comprennent du théâtre pour enfants en février, un concert en mars, deux ateliers en avril, une journée de l'environnement en mai, la journée du patrimoine en septembre, le devoir de mémoire et le salon du livre en novembre et des contes en décembre pour un budget prévisionnel de 52 940 €.

Le Conseil municipal a approuvé la proposition de réduction ou d'annulation de factures d'eau formulée par la Commission Eau et Assainissement qui a eu lieu le 22 novembre pour un montant total de 4 420.16 €. Il s'est également conformé à ses préconisations concernant les tarifs des mètres cubes d'eau et d'assainissement. Ils n'augmenteront pas en 2017.

Les élus ont autorisé Monsieur le Maire à mettre en place un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui simplifie les régimes indemnitaires existants en procédant à leur uniformisation dans la fonction publique et à mettre en œuvre l'annualisation du temps de travail de certains agents.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Drap, www.ville-drap.fr.

Nouveaux arrivants...

Vous venez d'emménager ou allez devenir résident drapois? Ne perdez pas une minute... Faites vous connaître auprès de nos services municipaux en appelant le **04 97 00 06 36** ou en envoyant un message à mairie@ville-drap.fr. La Municipalité a prévu d'organiser une présentation de notre commune **le 28 janvier à 11 heures à la salle du Conseil municipal**. Vous rencontrerez Monsieur le Maire et ses collaborateurs qui répondront à vos questions en matière de Service public et vous orienteront vers les meilleurs dispositifs. Alors n'attendez plus et... bienvenue à DRAP !

Permanences du service de l'Eau

Le service de l'Eau assure des permanences les 1ers et 2e lundis du mois de 8 h 30 à 12 h 00 à La Condamine et le 1er et 2ème mardi du mois à la mairie de Drap (salle du conseil municipal).

Nouveau !

Un avocat gratuitement à disposition des Drapois

La Municipalité de DRAP met gratuitement à disposition des administrés un avocat. Maître Clément DIAZ est présent sur rendez-vous le 1^{er} samedi de chaque mois, entre 10 et 12 heures. Les prochaines permanences se tiendront le 7 janvier, le 4 février et le 4 mars. Pour prendre rendez-vous, adressez-vous à l'accueil de la mairie principale (**04 97 00 06 30**) ou de la mairie annexe (**04 93 91 69 90**).

Arrêt de la révision allégée n°1 du PLU

Par délibération n°92/2016 du 6 décembre 2016 le Conseil Municipal a arrêté le projet de la Révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié le 21 janvier 2014. L'objectif de la révision allégée et les modalités de la concertation publique ayant été respectés, le bilan de la concertation publique a été annexé à ladite délibération. Cette révision allégée prescrite par décision du Conseil municipal N°82/2015 du 23 octobre 2015 concerne la suppression de la protection d'alignement d'arbres inscrite au PLU afin de permettre la construction de logements libres et sociaux dont la commune est carencée au quartier de La Formiga. Un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à la révision allégée ne portant pas atteinte à ces orientations a eu lieu en séance du Conseil municipal du 30 septembre 2016. Le dossier de révision allégée N°1 est disponible en mairie principale aux jours et heures habituels d'ouverture au public et est mis en ligne sur le site internet de la commune : www.ville-drap.fr.

État-civil

Naissances

Kaïl Bachir-Raho BEAUMET né le 19 octobre, Lyanna PERSICO née le 20 octobre, Ange Casalati né le 11 novembre, Alessia GIORIA et Lyam MAHDOUR nés le 13 novembre, Naëlla Rambert née le 24 novembre. Sincères félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux-nés !

Décès

Charles RIVA décédé le 10 octobre, Marie GERACE veuve NASSO décédée le 17 novembre, Mireille AGOSTINI veuve DALMASSO décédée le 18 novembre, Philippe GAUVENET décédé le 21 novembre, Marie ALBERTI veuve DE VIRGILIO décédée le 19 novembre, Laurette FERRANTI veuve FERRARO décédée le 28 novembre. Sincères condoléances aux familles.

Agenda

Samedi 7 janvier, Vœux du Maire à 16 heures Espace JEAN-FERRAT.

Samedi 28 janvier, Vœux aux nouveaux arrivants, à 11 h Salle du Conseil municipal

Vendredi 3 février, Pièce de théâtre «Bon pour accord» avec Didier GUSTIN à 20 h 30 à l'Espace JEAN-FERRAT. Entrée 20 €, 15 € pour les moins de 12 ans. Billetterie www.ville-drap.fr. Placement libre. Ouverture des portes à 19 h 00. Renseignements : 04 93 01 45 55.

Directeur de la publication : Robert NARDELLI

Photos, rédaction, infographie : Service Communication

Imprimé à 3000 exemplaires Imprimerie HENRI (Imprim'Vert) La Trinité

Contacts : www.ville-drap.fr - Facebook : Drap Mairie -

Courriel : communication@ville-drap.fr - Tél : 04 93 01 45 67



Meilleurs Vœux

Robert Nardelli
et son Conseil municipal

Espace Jean-Ferrat

Rendez-vous
Samedi 7 janvier à 16 h



L'Avenir est en marche...